

ABONNEMENT.

En France, 30 fr. par an... En province, 35 fr. par an... A l'étranger, 40 fr. par an...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT PAIÉES... Les articles communiqués doivent être remis au bureau...

On s'abonne... A PARIS, chez M. HAVAS-LAFITTE...

On s'abonne... A PARIS, chez M. HAVAS-LAFITTE...

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 Mai 1876.

Bulletin politique.

On ne connaît pas encore la véritable raison du refus de l'Angleterre de s'associer aux mesures adoptées par la conférence de Berlin.

Les uns prétendent que le cabinet de Saint-James aurait vu dans les résolutions des puissances une sorte d'ultimatum, une menace d'intervention prochaine.

Il y a, selon nous, une raison meilleure à supposer de cette attitude du Foreign-Office : c'est que le bon sens anglais ne voit pas sans un certain scepticisme les illusions de la diplomatie.

Quand on examine de près cette question d'Orient, on voit bien vite qu'elle ne peut être résolue par ce qu'on propose, car si les exigences des uns et des autres sont

fort simples, les intentions de la diplomatie qui intervient ne le sont pas, et chacune des puissances a peut-être des arrière-pensées.

Ce qui est fort simple, c'est la situation respective de la Turquie et des insurgés. D'un côté, nous avons le spectacle d'une impuissance radicale, de la fin d'un empire à bout de ressources.

Il serait déjà difficile de mettre fin à une pareille situation sans intervenir par les armes en faveur soit de l'un, soit des autres. Mais à cette question déjà inconciliable de domination d'un côté et d'affranchissement d'un autre, se mêlent les intérêts politiques des puissances voisines.

On se trouve donc en présence de ce fait étrange que toutes les puissances affirment bien haut leur désir de la paix, et que dans le nombre une ou deux entretiennent secrètement l'agitation.

On ne fera croire à personne que cette insurrection, qui grandit lentement, qui semble obéir à un plan parfaitement arrêté, qui au début était sans ressources, sans armes, sans argent, est un mouvement spontané et abandonné à ses propres forces.

ressée a profité de leurs dispositions et les aide dans leur lutte.

Il y a donc dans ce qui se passe en Turquie la situation la plus embrouillée qui se soit jamais posée en Europe. Les conseils platoniques de la conférence de Berlin paraissent, quand on y réfléchit, bien puérils pour résoudre un pareil problème.

Chronique générale.

Le grand mouvement préfectoral, sous-préfectoral, etc., occupe dix-sept colonnes du Journal officiel. Il se décompose ainsi :

Nomination ou permutation de 4 préfets, 159 sous-préfets, 41 secrétaires généraux et 53 conseillers.

Deux de ces préfets, que le mouvement du 23 avril avait changés de résidence et qui n'avaient pas accepté leur changement, sont remplacés ; ce sont : MM. Grangier de la Marinière qui n'a pas voulu de la préfecture de la Meuse, et M. Letendre de Tourville, ancien préfet d'Eure-et-Loir.

Sept secrétaires généraux sont destitués : MM. Fraissac (de l'Aude), Veizac (de la Loire), Filhaux (du Lot), Lefas (de la Lo-

zère), Fahanno (du Morbihan), Gaylier (de la Savoie), Haussmann (des Vosges).

Vingt-cinq sous-préfets rentrent dans l'administration ou y reviennent.

Sur les dix-neuf sous-préfets révoqués, on remarque un ancien commissaire de police de M. Ducros, M. de Goulet, nommé sous-préfet à Gex, par M. Buffet, et M. Desmazières, secrétaire général de la police à Lyon, également sous l'administration de M. Ducros.

Enfin, le mouvement comporte dix-huit nouveaux conseillers de préfecture et trente-cinq conseillers qui changent de résidence ou de fonctions. Un seul conseiller a donné sa démission ; deux sont décédés ; neuf sont révoqués ou mis en disponibilité ; parmi ceux-ci se trouve M. Sarrazin, celui qui, étant sous-préfet de la Réole, pendant la période électorale, avait interdit une réunion publique.

Voici quelques détails sur le projet de loi d'organisation municipale que le ministre de l'intérieur a dû déposer hier vendredi sur le bureau de la Chambre.

La commission a d'abord délibéré sur la question du mode de nomination des maires. Elle a finalement adopté le système qui étend le droit de nomination du gouvernement aux chefs-lieux de canton.

La commission a abordé ensuite la discussion des attributions des maires ; ces attributions sont en quelque sorte éparses dans un certain nombre de lois votées à diverses époques ; il a fallu les réunir et les codifier, besogne assez longue et assez compliquée.

Grâce à la fréquence de ses délibérations, la commission a cependant terminé son travail assez promptement.

Le Moniteur universel annonce que l'autorité militaire, résolue à ne pas laisser atta-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'APPRENTI.

(Suite.)

Le tumulte qui eut lieu aussitôt au dehors vint avvertir que l'ordre donné par ce signal avait été exécuté.

Bientôt on distingua des cris, et un coup de feu partit !...

A ce bruit, M. Kartmann sortit précipitamment du comptoir. Frédéric, jusque-là, ne s'était senti la force de faire aucun mouvement. Le frôlement d'un corps qui cherchait à s'introduire par l'ouverture faite à la croisée l'arracha tout-à-coup à sa stupeur, et François se trouva devant lui.

— Malheureux ! s'écria-t-il ; que viens-tu faire ici ?

— Sauve-moi ! lui dit François égaré ; Frédéric, sauve-moi !

— Et comment le pourrais-je ?...

Tout-à-coup, un souvenir traversa sa pensée ; il se rappela qu'une porte donnait du comptoir sur le

jardin, il la trouva à tâtons, entraîna François après lui, et le conduisit en courant vers une partie du mur de clôture qui était peu élevée.

— Pars, lui cria-t-il en lui montrant le passage, et surtout ne reste point à Mulhouse ; tes complices sont arrêtés et ils te dénonceront.

— Adieu ! cria François, du haut du mur, et il disparut.

— Adieu ! répéta Frédéric.

Puis, il ajouta en lui-même : Que Dieu le garde, et puisse-t-il lui inspirer de meilleures pensées.

VI.

Le lendemain de cette scène, tous les coupables, à l'exception de François, furent remis entre les mains de la justice, et Frédéric, d'après l'ordre de M. Kartmann, se présenta le matin à son cabinet.

Celui-ci le fit asseoir auprès de lui, et après l'avoir vivement remercié pour le service qu'il en avait reçu, lui dit de demander sans crainte la récompense qu'il avait méritée.

L'enfant hésita pendant quelques instants, mais M. Kartmann l'ayant encouragé :

— J'aurais une bien grande faveur à vous demander, monsieur, dit Frédéric d'une voix tremblante, permettez-moi d'assister quelquefois aux leçons de vos enfants.

— Dès demain, dit M. Kartmann, vous les partagerez toutes. Il y a déjà longtemps que j'ai re-

marqué en vous ce louable désir de vous instruire, et je suis persuadé que, grâce à cette noble ambition, vous réussirez à vous faire une bonne position dans le monde. D'après ce que vous m'avez raconté hier, vous vouliez devenir graveur ; j'espère qu'en travaillant vous pourrez arriver à mieux.

Mieux que graveur ! pensa Frédéric. Oh ! que de joies, que de délicieuses espérances ces paroles venaient donner au pauvre enfant ! Jusque là délaissé et n'ayant d'autres ressources que sa patience, il avait enfin trouvé une protection !... On lui parlait d'un but qu'il pouvait atteindre ; on lui en facilitait les moyens.

Comme l'étude allait lui devenir douce et facile ! Il ne se sentait plus de bonheur ; et ce fut à peine si son cœur, comprimé par un sentiment nouveau, lui permit d'articuler quelques phrases entrecoupées. Mais il joignit les mains avec tant de ferveur, attaché sur M. Kartmann des yeux si attendris, que celui-ci comprit tout ce que ce geste et ce regard contenaient de profonde reconnaissance.

— Vous êtes un brave garçon, Frédéric, lui dit-il en lui serrant la main ; et je suis sûr de n'avoir jamais qu'à me louer de ce que je fais aujourd'hui pour vous.

Le lendemain même de cette entrevue, M. Kartmann présenta Frédéric à ses deux fils et à leurs maîtres. Le service qu'il venait de rendre à cette famille, la preuve d'élevation de cœur qu'il avait

donnée par le choix même de la récompense, paraissent trop puissamment en sa faveur pour qu'il ne fût pas accueilli avec empressement et bienveillance tant par les professeurs que par les élèves.

On le loua hautement de sa noble émulation, chacun se fit une joie et un point d'honneur d'aider l'apprenti et de contribuer pour sa part à son instruction.

Les enfants de M. Kartmann furent tout glorieux de pouvoir lui donner quelques conseils utiles ; et ces caressantes attentions, ces affectueuses louanges, furent un bien doux encouragement pour cette âme depuis si longtemps isolée, et qui, jusque-là, n'avait pu trouver d'appui qu'en elle-même.

L'habitude qu'avait contractée Frédéric de rattacher ses différentes observations à un centre commun et d'en faire un point de départ pour d'autres remarques, lui fut aussi utile dans ses nouvelles études qu'elle l'avait été pour ses premières.

Cette méthode, de toujours procéder par le raisonnement, l'avait accoutumé à trouver facilement les conséquences ou les causes logiques d'un fait, et le préparait surtout merveilleusement à l'étude des mathématiques et à celle des langues. Aussi fit-il de rapides progrès dans ces deux branches d'instruction ; mais ce ne fut cependant pas au détriment de ses autres travaux.

L'histoire, la géographie, le dessin, ne furent point négligés ; le dessin, surtout, était, dans son

Comme Napoléon, il pouvait nous gêner.

Mais il nous épargne cette peine et cette honte ; il n'y a rien de changé dans la situation, il n'y a qu'un communal de plus.

Et si cet homme avait fait comme son oncle Lucien, qui refusa tout pour demeurer républicain, il serait digne de quelque estime.

Mais ce nouveau républicain fut prince du sang ; il accepta les titres, il accepta l'argent, il accepta tout.

Et à l'heure qu'il est, après avoir digéré les honneurs et la liste civile de l'Empire, il déclare qu'il n'y a plus de place que pour la République.

A son point de vue, il a raison.

La République révolutionnaire est la Cour des Miracles des âmes.

Tous les boîtes de la pensée, tous les goitreux de l'imagination, tous les paralytiques de la raison, tous les lépreux du bon sens, sont réfugiés là et s'y donnent rendez-vous.

Le bourgeois gangrené, le noble déchû, y vont tous les jours par tombereaux remplis.

Il était juste que le César déclassé y trouvât son tas.

Nous nous en félicitons.

Rien n'est désastreux comme l'équivoque.

Cet inconvénient a disparu.

Le prince Napoléon a trouvé sa véritable place, il siègera entre le dédain des républicains et le mépris des impérialistes. — *Paul de Cassagnac.*

ELECTIONS DU 21 MAI.

2^e Circonscription d'Angers.

Le recensement général des votes a eu lieu mercredi. La commission était formée de MM. Gaillard, président, Oriolle et Léonce de Terves.

Aucune réclamation n'a été consignée dans les procès-verbaux.

Voici les résultats proclamés :

Electeurs inscrits,	24,068
Dont le quart est de Votants,	6,017
Bulletins à déduire,	49,451
Suffrages exprimés,	88
Majorité absolue,	49,363
	9,682

M. Maillé ayant recueilli 9,786 suffrages a été proclamé membre de la Chambre des députés.

M. Fairé a obtenu 9,584 voix.

30 voix ont été retranchées à M. Maillé dans le scrutin de la commune de Villemoisan, qui lui en attribuait 187, au lieu de 157.

En résumé, M. Maillé a 404 voix de majorité absolue, et 202 voix de majorité relative.

Circonscription de Bressuire.

Le Pottou donne les chiffres suivants pour l'arrondissement de Bressuire :

M. de La Rochejaquelein a obtenu 8,934 voix.

M. Bernard, républicain, maire de Bressuire, a obtenu 8,918 voix.

Le même journal publie la note suivante :

« On nous dit qu'on aurait télégraphié, à l'issue du scrutin, que M. le marquis de La Rochejaquelein n'avait pas la majorité absolue, les bulletins nuls devant entrer en ligne de compte.

Ceci est absolument contraire à la jurisprudence constamment suivie depuis 1870 au moins.

Ainsi, pour tous les scrutins à l'Assemblée et dans les Chambres, les tableaux de dépouillement portent imprimé :

Nombre des votants,
Bulletins blancs ou nuls.
Suffrages exprimés,
Majorité absolue,

On retranche du nombre des votants tous les bulletins blancs ou nuls, et la majorité absolue est la moitié plus un des suffrages exprimés, c'est-à-dire attribués à une personnalité.

Et, en effet, les bulletins blancs sont véritablement des abstentions déguisées, et ils ne peuvent compter dans le nombre des suffrages exprimés.

Les bulletins nuls qui n'entrent pas en compte sont ceux qui ne portent pas de nom, ou portent un nom illisible ou inconnu ou dérisoire.

Les bulletins annulés comptent pour former le chiffre de la majorité absolue, mais ne sont attribués à aucun candidat. Ce sont ceux qui contiennent une désignation inconstitutionnelle, ceux qui sont signés par l'électeur, ceux qui portent des signes extérieurs ayant pour but de violer le secret du vote.

Les bulletins qui portent avec le nom d'un candidat des observations élogieuses ou injurieuses, ou toute autre non inconstitutionnelle, sont comptés au candidat ; mais la loi défend de les lire publiquement et de les consigner au procès-verbal.

Il est donc établi que les bulletins blancs ou nuls ne concourent pas à former le chiffre nécessaire pour la majorité.

Toute autre interprétation est contraire à l'esprit de la loi, à la jurisprudence suivie, aux explications, interprétations et circulaires officielles.

La commission de recensement, composée de trois conseillers généraux, examinera demain mercredi 82 bulletins réservés qui doivent déterminer le nombre de voix attribués à chacun des candidats.

On saura alors si le scrutin de dimanche dernier, dans l'arrondissement de Bressuire a donné un résultat définitif, ou s'il faut encore recourir à un ballottage le 4 juin.

Circonscription du Puy.

Les journaux républicains assurent que M. Guyot-Montpayroux a été élu dans la circonscription du Puy, au premier tour de scrutin. Il aurait dépassé de 20 voix la majorité absolue.

D'après les mêmes journaux, ce n'est pas M. Peyrusse, bonapartiste, mais M. Jean David, républicain, qui aurait obtenu la majorité dans l'arrondissement d'Auch. Les chiffres du scrutin devraient être ainsi rétablis :

MM. Jean David,	7,812 voix
Peyrusse,	7,801

C'est donc le premier qui serait élu, ou du moins, si la majorité absolue ne lui est pas définitivement acquise, il y aurait lieu à un scrutin de ballottage.

Etranger.

Le prince de Bismark est parti le 22, se rendant dans ses propriétés de Lauebourg, d'où il ne reviendra à Berlin qu'après les fêtes de la Pentecôte.

LA SITUATION EN TURQUIE.

D'après des renseignements donnés de Constantinople à la *Nouvelle Presse libre*, le nouveau ministre turc demanderait énergiquement à l'empereur Alexandre la révocation de son ambassadeur, le général Ignatieff, dont la présence à Constantinople constitue, à ce que disent les journaux turcs, le seul danger pour le maintien de la paix.

On écrit de Vieille-Gradisca à la *Correspondance politique* de Vienne :

« Le prince Pierre Karageorgevich vient de se mettre à la tête des insurgés en Bosnie à l'aide desquels il espère remonter sur le trône de ses pères en Serbie. D'après les derniers renseignements, ce prétendant serbe marche sur Bialac suivi de 4,000 insurgés. Un autre corps commandé par Igumen-Hadgie a été battu par les Turcs près de Buzim. Les insurgés, cependant, ont renouvelé le combat dans la nuit du 15 au 16 courant. Il y a eu, de part et d'autre, beaucoup de morts et de blessés ; le résultat, pourtant, n'est pas encore connu. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Notre compatriote, M. Henri Jahan, sous-préfet de La Palisse (Allier), est nommé sous-préfet de Montmorillon (Vienne).

M. Auviy, conseiller de préfecture à Rennes, est nommé sous-préfet de Mauléon (Basses-Pyrénées).

Pour répondre à de nombreuses demandes, le ministre de la guerre vient de décider que les officiers de toutes armes de l'armée territoriale pourront être autorisés, sur leur demande, par les généraux commandant les corps d'armée, à faire dans les régiments de

leur arme un stage d'une durée d'un mois au moins et de trois mois au plus.

L'officier de l'armée territoriale stagiaire sera adjoint, pour le service intérieur, à un officier de son grade, pour qu'il puisse se familiariser avec tous les détails du service. Il peut être admis aux pensions et aux réunions des officiers de l'armée active.

Le port de l'uniforme est obligatoire pendant le stage, il donne droit aux honneurs militaires. L'officier stagiaire ne peut infliger de punitions que par l'intermédiaire du chef de corps, il ne peut être lui-même puni que par le chef de corps.

Dans les troupes à cheval, le cheval et le harnachement sont mis à la disposition du stagiaire.

Des cours pratiques facultatifs du matin sont en outre institués, selon les besoins, du 1^{er} avril au 1^{er} juillet, pour les officiers non admis au stage et qui devront s'y rendre en uniforme.

Des notes sur chacun des officiers de l'armée territoriale admis au stage ou autorisés à suivre les cours pratiques sont données par les chefs de corps dans lesquels ces officiers reçoivent l'instruction.

Ces notes, transmises aux commandants de corps d'armée, seront communiquées, par leurs soins, aux chefs de l'armée territoriale, et donneront ainsi les premiers éléments pour l'établissement du registre du personnel, en attendant que la loi sur l'avancement des officiers de l'armée territoriale, prévue par l'article 34 de la loi du 24 juillet 1873, règle les constatations annuelles d'aptitude auxquelles ces officiers devront être soumis.

NIORT. — D'après une dépêche d'hier soir, les résultats définitifs ont été proclamés par les commissions de recensement : M. le marquis de La Rochejaquelein est élu député dans l'arrondissement de Bressuire.

M. Peyrusse est élu également à Auch.

Une circulaire du ministre de la guerre, motivée par l'incendie du théâtre des Arts de Rouen, qui a coûté la vie à quatre soldats, informe les chefs de corps que la figuration des théâtres ne sera plus un service obligatoire, mais « volontaire. »

TRIBUNAL DE COMMERCE.

Le Tribunal de commerce de Saumur ne siègera pas le lundi de la Pentecôte, 5 juin 1876.

Le Greffier, L. BONNEAU.

Sur la proposition du directeur général des postes, le ministre des finances vient de donner une grande extension à la décision du 14 février 1870. En conséquence, tous les fabricants, marchands et industriels auront le droit de faire accompagner leurs marchandises expédiées, soit par les messageries, soit par le chemin de fer, d'étiquettes manuscrites et de bordereaux récapitulatifs.

THEATRE DE SAUMUR.

Hier soir, l'*Etrangère* a été brillamment interprétée sur notre scène. Tous les artistes ont eu leur part de succès et ont été rappelés à la fin de la soirée.

L'*Etrangère* est une conception hardie qui prouve, dans son ensemble comme dans les détails, la fécondité d'imagination de M. Dumas fils.

Cette œuvre a été l'objet, lors de son apparition à la Comédie-Française, d'éloges nombreux et de plusieurs critiques sévères.

Chaque soir, tout le public de Tours est mis sur pied par un habile physicien, M. Marcketti, qui parcourt la France en ce moment pour la première fois, et partout obtient un immense succès.

M. Marcketti n'a point oublié Saumur dans son itinéraire, et très-prochainement il sera parmi nous.

Seul émule du docteur Anderson, M. Marcketti a un programme très-varié que nous ne manquerons pas de faire connaître à nos lecteurs.

Dès aujourd'hui, nous pouvons dire que ses expériences sont ce qu'il y a de plus intéressant en physique, en prestidigitacion, et en surnaturel, magnétisme et spiritisme.

MUSIQUE DU COLLEGE.

Demain dimanche, 28 mai, à huit heures du soir, la musique du Collège, di-

rigée par M. Meyer, se fera entendre dans le Square.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés :

1. *Pâques-Fleurées*, marche. LAGNY.
2. *Les Noces de Jeannette*, fantaisie. V. MASSÉ.
3. *Une fleur de plus*, rédowa. BOUSQUET.
4. *Agnès Sorel*, quadrille. A. LEDUC.
5. *Coucou*, polka. HEMMERLÉ.

Faits divers.

La Société protestante pour l'observation du dimanche vient d'adresser un *Appel aux protestants de France* pour leur demander de résoudre pratiquement cette question : « Comment amener notre peuple à une meilleure observation du dimanche ? »

L'appel propose de créer un comité général divisé en trois sections chargées de proposer une solution. Le vice-amiral Jauréguiberry et le général de Chabaud-Latour sont les premiers signataires de cet appel.

Une nouvelle locomotive. — On vient d'essayer sur la voie ferrée de Courbevoie, à l'Arc-de-Triomphe, un tramway qui marche par l'air comprimé.

Peu de personnes assistaient à cette expérience : c'étaient des ingénieurs et des amis et connaissances de l'inventeur.

La locomotive n'a mis que seize minutes, dont il faut retrancher quatre minutes d'arrêt, pour accomplir le trajet de toute l'avenue de Neuilly et de toute l'avenue de la Grande-Armée.

La voiture était pleine d'expérimentateurs et de curieux. Ce n'était certes pas pour eux, non plus que pour des passants, un spectacle d'un médiocre intérêt que celui de cette machine qui roulait avec rapidité, sans aucun mode de traction apparent, sans dégrager aucune fumée, sans faire presque de bruit.

Le retour de l'Arc-de-Triomphe au pont de Courbevoie s'est effectué dans les mêmes conditions, avec les mêmes vitesses et régularité.

Les chevaux ne hennissaient, ne piaffaient, ne ruaient et ne s'emportaient aucunement de voir cette machine roulante les dépasser en rapidité.

Peut-être songeaient-ils que c'était autant de moins à traîner pour eux, pour leurs confrères, enfin pour la collectivité des chevaux.

On refit l'expérience sur la route en pente assez forte qui va de Courbevoie à Suresnes.

Ce qui est impossible pour un cheval sur une pente de 45 millimètres, l'arrêt presque instantané, la machine l'a effectué très-heureusement deux fois au milieu de la descente et sans faire éprouver de secousse sensible aux voyageurs.

X..., marié et père de famille, bien qu'il possède une assez jolie fortune, est d'une avarice sordide.

Voici un de ses derniers exploits :

Il y a quelques jours, X... fait venir chez lui un bain pour sa femme, qui était un peu indisposée. Le bain pris par sa femme, X..., voulant utiliser l'eau, s'y plongea à son tour, après quoi, il fait baigner successivement ses deux filles, sa bonne et enfin le chien de la maison.

Puis, comme X... possède un jardin contigu à sa maison, il recommande au jardinier de se servir de l'eau du bain pour arroser les fraisiers !

Pour les articles non signés : P. GODET.

Publications de mariage.

Joseph-Arsène Placeau, maréchal-ferrant, et Anastasie-Eugénie Moineau, sans profession, tous deux de Saumur.

Ambroise-Auguste Lambert, sabotier, de Vernouillet-Fourier, et Anatholdie-Victorine Touchet, couturière, de Saumur.

L'*Art d'être malheureux*, l'une des plus originales et des plus humoristiques créations d'Alphonse Karr, vient de paraître chez Calmann Lévy. Le spirituel et célèbre auteur des *Guêpes* et de *Plus ça change...* semble avoir voulu condenser dans ce nouvel ouvrage tout son esprit, toute sa verve, toute sa mordante ironie, et nous sommes persuadés que tout le monde voudra lire ce livre qui sera bien certainement un grand succès.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRAND DEBALLAGE

DE

BRODERIE ET DE LINGERIE

MAGASIN JAGOT, rue du Puits-Neuf, 21,
SAUMUR.

NOTA. — Avant de quitter Saumur, et désirant faire profiter les Dames de cette ville d'un avantage considérable, le propriétaire du grand déballage a l'honneur d'informer la nombreuse clientèle qui l'a si bien accueilli qu'il vient de recevoir plusieurs grandes caisses de cols et parures de la plus haute nouveauté. — Ces articles comprennent des cols en toile fine, deux piques, lesquels seront vendus au prix incroyable de 95 centimes pièce. — JUPONS PLISSÉS à 3 fr. 95 c. — JUPONS RICHES, brodés depuis 29 fr. jusqu'à 150 fr., et quantité d'autres articles, tous de la plus grande fraîcheur.

Tout est vendu prix fixe.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur,
Le dimanche 11 juin 1876, à midi,
LA PROPRIÉTÉ DE L'ÉTOILE
Située à Grandfonds, commune de Brézé.
Cette propriété comprend :
1^o MAISON D'HABITATION avec servitudes, cour, jardin, écurie, remise, grandes caves ;
2^o Deux hectares 64 ares de vigne (première qualité des vins de Brézé) ;
3^o Quarante-quatre ares de terre ;
4^o Et un petit taillis, contenant 14 ares ;
Le tout se tenant, joignant au levant le chemin de Grandfonds à Champigny, au midi l'ancienne route de Loudun à Saumur.
Mise à prix : 10,000 fr.
On adjugera même sur une enchère.
On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser à M. EPOUDRY, expert à Saint-Cyr, et à M^e ROBINEAU, notaire.

Etude de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
BELLE TERRE DE VILLEGONTHIER
Située près de Candé, sur la route nationale d'Angers à Rennes.
Comprenant :
Château en parfait état, parc de 33 hectares, entouré de murs, avec eaux vives, bois, six métairies bien bâties et un moulin à vent ;
Le tout d'un seul tenant, d'une contenance de 293 hectares.
Belle chasse.
S'adresser à M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.
On ne pourra visiter qu'avec un permis du notaire. (237)

Etude de M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers, rue d'Alsace.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
TERRE DE PARNAY
Près Baugé,
Avec joli château récemment construit, parc, prairies, vignes, vergers, bois et neuf métairies.
Ensemble : 393 hectares.
Chasse exceptionnelle.
S'adresser à M^e LORIOU DE BARNY, notaire à Angers. (238)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
UN JARDIN
Rue Saint-Lazare, n^o 34.
S'adresser audit notaire. (201)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Le dimanche 28 mai, à midi,
En l'étude audit notaire,
DU CLOS-TUSSAY
Commune de Dampierre,
Contenant 77 ares, vignes et clôtures en bon état.
S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges, ou à M. PINEAU, rue du Portail-Louis.
On pourra traiter de gré à gré avant le 28 mai. (213)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ensemble ou séparément.
Commune de Dampierre, rue Morin.
1^o Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.
2^o Un jardin, bien affreité, contenant 12 ares.
3^o Un clos de vigne blanche, contenant 25 ares.
4^o Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.
S'adresser audit notaire. (218)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
AVEC TERRAIN,
Située à Saumur, rue Saint-Lazare, à l'entrée de la gare de Poitiers, propre à toute industrie, convenant notamment pour restaurant, café et débit de vin.
S'adresser à M^e CLOUARD. (202)

TRAITEMENTS LES PLUS EN RENOM
MALADIES DE LA PEAU Eczémas, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres, etc., guéris sûrement par la **Pommade Souveraine de Carré**, pharmacien à Bergerac et Tours. 2 fr. 50 le pot. A Saumur, Besson, ph.
HERNIES Chutes et déviations de matrice. Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le spécifique de Fleury, pharmacien, au Mans (Sarthe). Traitement complet pour adultes, 50 fr., pour enfants, 30 fr.
Le BIBERON-POMPE MONCHOVAUT récemment inventé, est le seul qui n'échauffe pas, et n'épuise pas les enfants parce qu'il est le seul qui imite parfaitement le sein de la mère, attendu que le lait monte toujours, sans aucun effort de succion, et qu'il ne redescend pas. Approuvé par les Sociétés médicales. — Il est garanti. — L'essayer avant de l'acheter. — Dépôt général, à Paris, Pharmacie centrale de France, 7, rue de Jouy. — La fabrique à Laon, envoi franco le prospectus détaillé contre un timbre de 5 cent., et dans les villes sans dépôt, un biberon-pompe soigné, en caoutchouc blanc ou noir, avec pièces de rechange, contre 2 fr. 50.
On demande un dépositaire, à Saumur, pour le BIBERON-POMPE MONCHOVAUT. (214)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE
FONDS DE COMMERCE
DE MARCHAND
DE GRAINS, SONS et FARINES
EN DÉTAIL,
Aucun on pourrait donner une grande extension.
Avec la MAISON dans laquelle il est exploité, sise au centre de la ville de Bourgueil.
Il sera accordé toutes facilités de paiement.
S'adresser à M^e FLEURIAU notaire à Bourgueil. (219)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

VENTE MOBILIERE
APRÈS LE DÉCÈS
De Louis Dupas, dit Gilbert, en son vivant marchand-ferrant à Méron.
Le dimanche 11 juin 1876, à une heure de l'après-midi, dans une maison sise au bourg de la commune de Méron, occupée par M^{me} veuve Dupas, il sera procédé, par le ministère de M^e SANZAY, notaire à Brézé, à la vente de divers objets mobiliers, outils et marchandises appartenant à M^{me} veuve Dupas.
Il sera vendu :
1^o Tous les outils nécessaires à la profession de forgeron et maréchal-ferrant, notamment deux soufflets de forge, deux enclumes, deux étaux, une bascule et ses poids ;
2^o Diverses marchandises, notamment fers de chevaux, fer neuf, acier, fontes, versoirs, bois de travail pour charonnage, une grande quantité de ferraille ;
3^o Divers objets neufs, tels que : plusieurs charues, herse pour labours avec dents en fer, une caisse de tombereau, plusieurs chariots, deux trains de carriole, divers outils d'agriculture.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.
Les personnes qui voudraient traiter à l'amiable, et avant la vente du fonds de boutique, sont priées de s'adresser audit M^e SANZAY, notaire à Brézé.
La vente des marchandises et objets neufs est autorisée par ordonnance de M. le président du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 20 mai 1876. (219)

Etude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevraut.

VENTE
DE
MARCHANDISES NEUVES
Le dimanche 4 juin, à midi, à Fontevraut, et les dimanches suivants, il sera vendu, aux enchères publiques, par le ministère de M^e Roulleau, notaire, commis par jugement, les marchandises neuves, et en parfait état, composant le magasin de M^{me} veuve Malbois, notamment : draps, tartan, mérinos, flanelle, indienne, reps, alpaga, coton, crêtonne, calicot, coutils lits et autres, toile, objets fabriqués, tels que pantalons, gilets, blouses, chemises, chaussettes, souliers, spadrilles. (240)
UNE DAME VEUVE, ayant déjà l'expérience des malades, s'offre comme **garde-malade**, aux personnes qui peuvent avoir besoin de ses services.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
Après le décès
de M. LIBAUD, à la Maison-Neuve, commune de Villeberrier.
L'an mil huit cent soixante-seize, le dimanche vingt-huit mai, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, M^e Méhous, notaire à Saumur, procédera à la vente publique et aux enchères du mobilier dépendant de la succession de M. Libaud père, à la Maison-Neuve, commune de Villeberrier.
On vendra :
Batterie de cuisine, vaisselle, service de table, meubles, glaces, lits, couvertures, matelas, draps en toile, serviettes, essuie-mains, vins en fûts et en bouteilles, une voiture à quatre roues, un cabriolet, un bon cheval, harnais de voiture et de charrette, une charrette, un tombereau, un pressoir à vis, café, ustensiles de culture et jardinage, et quantité de bons objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER
De suite,
BELLE MAISON
AVEC VUE SUR LA LOIRE,
A Saumur, place du Rot-René, à l'angle de la rue de l'Abbaye.
Écurie, Cour, Remise.
S'adresser à M^e PICHAT, quai du Gaz, ou à M^e CLOUARD. (186)

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A LOUER
Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1876,
UNE MAISON
Au bourg des Rosiers, ayant vue sur la Loire.
Grand jardin clos de murs et verrière, le tout en un tenant.
S'adresser à M^e Courtois, notaire.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.
A. CLOSIER
Pharmacien-chimiste, successeur.
Comme par le passé, on trouve à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, **ceintures abdominales**, **bas élastiques** pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11, à Saumur.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.
Volières, Poulailers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Cribles, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles.

HERNIES PROLAPSUS, MALADIES DE L'AVESSELÉ
Ces désolantes infirmités longtemps réputées incurables sont guéries par la **Neptunide-Rouillé** (extrait de plantes marines).
gratis, Rouillé, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).